

## **Quelle ventilation pour une bonne qualité de l'air intérieur ?**

La ventilation hygroréglable n'est pas du tout économe en énergie, cela ne marche pas, ce n'est plus une solution et il faut vite l'abandonner. C'est ce qu'a déclaré Olivier Sidler (Enertech), l'un des plus éminents spécialistes français du génie climatique, lors du récent colloque Défis Bâtiment Santé. Il a insisté plus particulièrement sur le « manque de performances énergétiques et sanitaires » de la ventilation simple flux hygro B et il a estimé que la ventilation hygroréglable « ne permettra jamais » de fournir 0,6 vol/h, valeur minimale pour maintenir les concentrations de CO<sub>2</sub> et de formaldéhyde à un niveau acceptable. Il a ajouté que la garantie de débits d'air permettant d'assurer des concentrations de formaldéhyde satisfaisantes, passait « obligatoirement » par la ventilation double flux en zone climatique H1 (NDLR : c'est-à-dire dans une grande moitié est de la France). Une récupération de la chaleur de l'air extrait s'imposant désormais « forcément », la VMC double flux est « la seule solution », a-t-il poursuivi, en soulignant toutefois que le changement des filtres sur l'air neuf devait « impérativement » être fait « tous les trois ou quatre mois ». M. Sidler a également signalé que, en rénovation, quand il est impossible d'installer les réseaux de soufflage, une solution peut être de ventiler « à l'horizontale », depuis la façade, avec un soufflage, une extraction et une récupération de chaleur par pièce. M. Sidler a rappelé qu'une telle solution ne nécessitait aucun Avis Technique du CSTB. A propos de la ventilation naturelle, il a estimé qu'elle n'était pas adaptée à la rénovation à très basse consommation énergétique et qu'elle ne répondait à aucun des objectifs énergétiques et de QAI (qualité de l'air intérieur).

Autre intervenant du colloque, José Caire (Ademe) a déclaré que deux projets de recherche, actuellement soutenus financièrement par l'Ademe, Promevent (visant à améliorer les protocoles de mesure des systèmes de VMC) et VIA Qualité, permettraient une amélioration de la QAI si leurs résultats étaient intégrés dans les exigences des futures réglementations et labels. Le projet VIA-Qualité, lancé en 2013 et se terminant l'an prochain, élabore une démarche qualité pour la mise en œuvre des systèmes de ventilation et la QAI en maison individuelle, démarche qui sera prochainement expérimentée sur des chantiers Maison France Confort et Geoxia. Ce projet VIA-Qualité a mis en évidence que, sur certaines maisons BBC, une sur-ventilation permettait de plus faibles concentrations en COV et en aldéhydes. Dans le même esprit, Claire-Sophie Coeudevez (société Médiéco) a présenté les résultats d'autres mesures de la QAI dans des maisons BBC d'où il ressort qu'une sur-ventilation est plutôt corrélée avec de faibles concentrations en CO<sub>2</sub>. Entre travaux de recherche évoqués lors du colloque, on citera le développement en cours - puis l'expérimentation à partir de 2016 - d'une méthode, baptisée Manag'R, destinée à faciliter la prise en compte de la QAI tout au long de l'acte de construire. Au sujet du radon, ont été présentées des études d'où il ressort que les concentrations en radon peuvent être plus élevées après rénovation énergétique.

## **La Capeb va lancer pour les artisans une offre-type de prestations SAV mutualisées**

La Capeb va prochainement publier un contrat-type d'entretien des systèmes de ventilation mécanique en habitat collectif et, par ailleurs, prépare un ensemble de propositions d'offres-types de prestations de services en entretien et dépannage chauffage/plomberie, offres que ses adhérents pourraient proposer à leurs clients et qui, espère-t-on à la Capeb, permettront de rendre ces artisans plus « visibles » sur le marché de la maintenance. C'est ce que l'on a appris la semaine dernière lors d'une conférence de presse commune de Bruno Gal et de Christophe Bellanger qui, respectivement, président les chauffagistes et les électriciens de la Capeb. En maintenance, a précisé M. Gal, la Capeb va proposer une « boîte à outils » de prestations destinées à être déployées par les adhérents de la Capeb dans toute la France. Il s'agira, en particulier, d'encourager les artisans à « travailler ensemble » - par exemple, pour mettre en place un SAV 7 jours sur 7. En ce qui concerne la future révision de la réglementation sur l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des PAC réversibles faisant l'objet d'un entretien annuel, on souhaite à la Capeb que ces systèmes « soient dispensés de l'inspection par un technicien indépendant certifié ».

## **Génie climatique : progression satisfaisante de la R&D au Cetiati**

Le Cetiati a enregistré en 2014 une progression de 4,3% de son chiffre d'affaires, à 12,2 millions d'euros, avec 3,3 millions d'euros de prise de commandes en CVC (chauffage, ventilation et conditionnement d'air) contre 2,9 millions. Cette dernière hausse s'explique, d'abord, par les ventes de prestations portant sur les composants et équipements de CVC qui ont connu une forte progression, notamment en matière d'essais de caractérisation de performances, commente-t-on au Cetiati. Le Cetiati a également enregistré en 2014, toutefois, une baisse de 5% de la taxe fiscale dont il bénéficie en provenance de l'industrie du CVC : « force est de constater, remarque-t-on au Cetiati, que le secteur de l'aérotechnique et de la thermique souffre ». A signaler, d'autre part, que, toujours en 2014, le programme d'« actions collectives » du Cetiati a représenté 23 000 h de travail, dont 21 000 financées par les fabricants de matériels de génie climatique. Parmi les « actions collectives » 2014, on signalera des travaux sur la mesure du bruit des chauffe-eau thermodynamiques, le stockage de chaleur par voie thermochimique, les récupérateurs de chaleur sur l'air extrait de ventilation, les performances acoustiques des conduits aérotechniques et le colmatage des filtres à air. Quant à l'activité études de R&D du Cetiati, elle a crû de 12% l'an passé, à 3 millions d'euros, et elle a concerné, notamment, l'assistance au développement, à la caractérisation et à la mise au point de systèmes de génie climatique.